AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DP 1 DU PLU

Avis d'enquête publique relative à la DP 1 du PLU

Publié le lundi 11 septembre 2017

Rue de la Mairie
44860 PONT SAINT MARTIN - France
Tél. : 02 40 26 80 23
Fax. : 02 40 32 77 51

Accueil | Découvrir la commune | Vie municipale | Aménagement du territoire | Vie quo

Vous êtes ici : Accueil > Téléchargements > *Avis d'enquête publique relative à la DP 1 du PLU*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA D 1 DU PLU

Avis d'enquête publique relative à la DP 1 du PLU

Publié le lundi 11 septembre 2017

Rue de la Mairie

Crédits | Mentions légale

1 / 1 68,2% Outils Signer Commentaire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

du lundi 2 octobre 2017 au jeudi 2 novembre 2017 inclus

Par arrêté n° 2017/URB152, le Maire de Pont Saint Martin, Monsieur Yannick FÉTIVEAU par délégation, a décidé de soumettre à l'enquête publique la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
Le projet de déclaration de projet n°1 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de permettre la réalisation d'une salle festive au regard de son intérêt général.

Par décision n° E17000156/44 en date du 7 juillet 2017, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné :
- Monsieur Jean-Claude HAVARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant au public de consigner ses observations et l'exposé des motifs seront mis à disposition du public en mairie de Pont Saint Martin – rue de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :
- le lundi – mercredi et jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00,
- le mardi de 8h45 à 12h15,
- le vendredi de 8h45 à 16h15,
- le samedi de 9h00 à 12h00,

pour une durée de 32 jours, du 2 octobre au 2 novembre 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public à la salle de la Charmille de Pont Saint Martin, Rue des Combes, pour des permanences aux jours et heures suivants :
- **Le lundi 2 octobre 2017, de 9h00 à 12h00**,
- **Le vendredi 13 octobre 2017, de 13h30 à 16h30**,
- **Le samedi 21 octobre 2017 de 9h00 à 12h00**,
- **Le jeudi 2 novembre 2017, de 14h00 à 17h00**.

Pendant la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le lieu de l'enquête sus désigné ainsi que sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr), et consigner ses observations :
- soit sur le registre de l'enquête déposé à cet effet
- soit par courrier adressé à l'attention de M. le commissaire enquêteur :
  Mairie de Pont-Saint-Martin
  Rue de la Mairie
  44860 Pont-Saint-Martin
- soit par voie dématérialisée à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-pontsaintmartin.fr

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Pont Saint Martin aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la commune (www.mairie-pontsaintmartin.fr) et à la Préfecture de la Loire-Atlantique pendant une durée d'un an.

Le dossier d'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur seront ensuite soumis au Conseil Municipal de la commune de Pont Saint Martin. Le Conseil Municipal se prononcera alors par une délibération sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.